

[51], [Saint-Jean-sur-Moivre], [première demande]

Dir-ded-dabm-specifique-trans <Dir-ded-dabm-specifique-trans@sfr.com>

À : Louis Louvet <louis.louvet@elements.green>

Cc : Dir-ded-dabm-specifique-trans <Dir-ded-dabm-specifique-trans@sfr.com>, "WIART-BOUQUEROD, Aude" <aude.wiart-bouquerod@sfr.com>, "ABDALLAH, Chaima (ext.)" <chaima.s

Bonjour Monsieur LOUVET,

Dans le cadre de vos projets d'installation ou de développement de parcs éoliens, vous êtes amenés à solliciter SFR pour réaliser des études d'impact desdits projets sur son réseau h

SFR a constaté que le process en vigueur mérite d'être fluidifié pour gagner en efficacité et en délai de traitement.

Un nouveau process simplifié et automatisé de traitement de ces demandes a donc été mis en place.

Ce nouveau process passe par un portail Webservice de SFR (<https://elios.sfr.fr/proxy-elios/authentication.>) et nécessite des identifiants d'accès.

Les comptes sont nominatifs, chaque société devra désigner **un unique** référent et nous transmettre ses identifiants pour la création du compte d'accès.

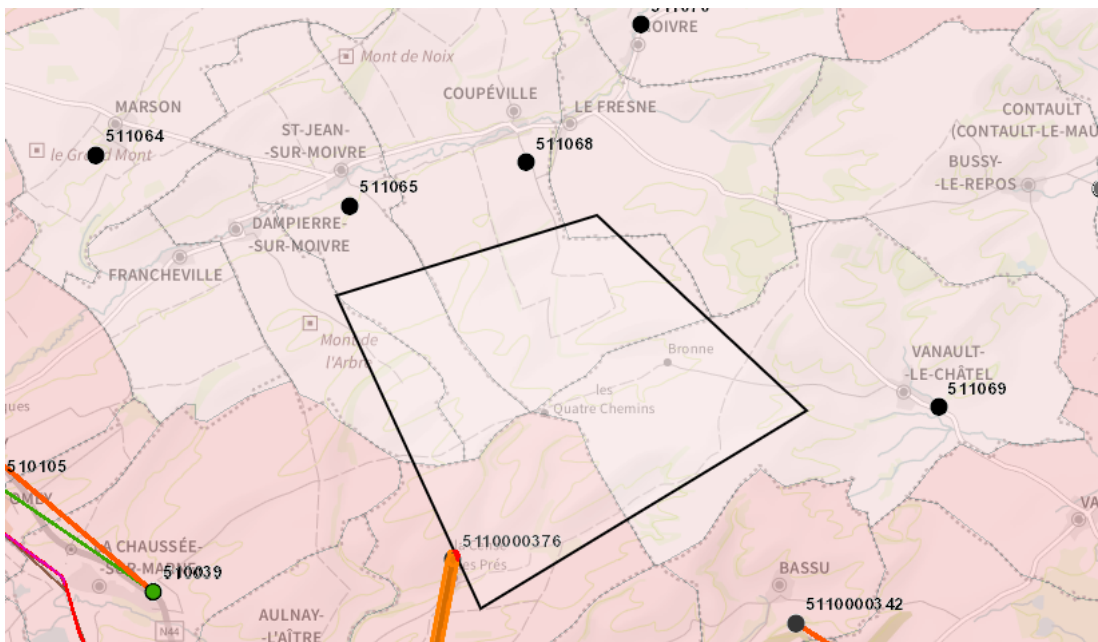
Pour en savoir plus sur ce nouveau process, nous vous invitons à consulter la présentation en pièce jointe ainsi **qu'un lien d'accès One drive à la vidéo de démonstration de l'outil**

Afin de bénéficier du nouveau process mis en place pour répondre à vos demandes d'études de servitudes Eoliennes, il nous faudrait les informations suivantes pour vous créer un con
@Mail qui enverra les demandes Etudes au WEB service mis en place, et qui réceptionnera les retours d'études

Nom/Prénom/mail / Numéro de téléphone du référent de votre compte entreprise

Avec ces informations nous pourront vous créer le conteneur, les accès vous permettant d'utiliser le nouveau process

Pour votre cas, je vous joins le mail de retour fait par la plateforme web (vous aurez le même résultat avec vos identifiants), avec les fichiers KML d'emprise du projet et la zone d'exclus





Cordialement.

François BERGOUGNOUX

DR/DIR/DIAM/Capillaire/Design-Capacité Sud



RHÔN TELECOM pour SFR

+33 (0)4 28 89 99 25 / 06 26 56 30 08

L'Agora – 452 cours du 3ème millénaire

69792 ST PRIEST CEDEX

Alticefrance.com

De : Louis Louvet <louis.louvet@elements.green>

Envoyé : mardi 5 octobre 2021 17:07

À : Dir-ded-dabm-specifique-trans <Dir-ded-dabm-specifique-trans@sfr.com>

Objet : [51], [Saint-Jean-sur-Moivre], [première demande]

Madame, Monsieur,

La société Eléments a lancé une prospection au sein de différentes communes dans le département de la Marne. Au sein de ce territoire, une zone apparaît potentiellement favorable : sur-Moivre et Vanault-le-Châtel.

Vous trouverez ci-joint une cartographie comprenant la zone étudiée. Nous vous serions reconnaissants de nous faire parvenir vos recommandations relatives à vos activités sur cette :

Restant à votre disposition pour toute précision, je vous prie, Madame, Monsieur, de bien vouloir croire à l'expression de mes sincères salutations

Louis Louvet,

Ingénieur projets éoliens

06 56 67 26 00



----- Message transféré -----

From: "elios4-noreply@sfr.fr" <elios4-noreply@sfr.fr>

To: "BERGOUIGNOUX, François (ext.)" <francois.bergouignoux.prestataire@sfr.com>

Cc: Dir-ded-dabm-specifique-trans <Dir-ded-dabm-specifique-trans@sfr.com>

Bcc:

Date: Wed, 6 Oct 2021 07:32:55 +0000

Subject: 51 Saint-Amand-sur-Fion 51 Coupéville 51 Le Fresne 51 Saint-Jean-sur-Moivre 51 Vanault-le-Châtel 51 Dampierre-sur-Moivre Impact de votre parc éolien sur le réseau SFR

Bonjour François BERGOUIGNOUX,

Vous trouverez ci-joint le Shape KML de retour représentant l'emprise de votre projet et les zones d'exclusion.

Il conviendra de ne pas envisager de projet éolien dans les zones d'exclusion, c'est-à-dire en respectant une distance de 100 ml (mètres linéaires) de part et d'autre de chaque liaison h l'extrémité de l'une des pales de l'éolienne, et non pas le mât de celle-ci afin de ne pas perturber la transmission du FH SFR.

Vous devez noter que cette étude est valable 2 mois à partir de la date de réception du présent mail.

Toutes nos études sont faites sur la base:


- Du réseau capillaire hertzien SFR aussi bien existant que celui en cours de construction
- Des règles de zones d'exclusion réglementées par l'article R23 du code des Postes et Communications Electroniques (PCE)


SFR reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.


Bien cordialement.

SFR - Dir-ded-dabm-specifique-trans <Dir-ded-dabm-specifique-trans@sfr.com>

4 pièces jointes

 **Présentation nouveau Process de traitement des études de servitudes éoliennes_v1.pptx**
758K

 **86ab6e97-8399-4a89-8bb0-d69f1c03bff2_projet.kml**
1K

 **3ff1d29b-e899-4485-baab-46bfd673910d_exclusion.kml**
6K

 **51 Saint-Amand-sur-Fion 51 Coupéville 51 Le Fresne 51 Saint-Jean-sur-Moivre 51 Vanault-le-Châtel 51 Dampierre-sur-Moivre Impact de votre parc éolien sur le réseau**
14K